

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 18 mars 2024

Convocation le 11 mars 2024
Membres en exercice : 54
Quorum requis : 28

Présents : 31
Pouvoir : 1
Votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Déports : 0

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, à 14 h 30, les délégués du Comité Syndical se sont réunis sur première convocation, dans la salle du Prieuré St Martin à Verruyes, sous la vice-présidence de François Delaire, en l'absence du Président Roland MOTARD.

Présent P
Absent A

Absent excusé AE
Déport D

ABELARD	Yvon	P	LAGOGUÉE	Pascal	P
AUZURET	Patrice	AE	LALLEMAND	René	AE
BEAUDIC	Jean-Michel	AE	LARGEAUD	Jean-Claude	P
BILLY	Jacques	P	LATTUADA	Evelyne	P
BINET	Frédérique	P	LAVault	Claude	P
BOISSON	Claude	P	LIXON	Myriam	P
BOUCHER	Hervé-Loïc	AE	LOGEAS	Jean-Louis	P
BOUJU	Serge	AE	MACÉ DE LÉPINAY	Arnaud	P
BRÉGER	Mickaël	AE	MARTINS	Elmano	AE
BROUARD	Dominique	P	MÉEN	Dominique	P
BUREAU	Pierre	AE	MOTARD	Roland	AE
CHABAUTY	Viviane	AE	MOUILLER	Philippe	AE
CHATELLIER	Jean-Paul	AE	NIVELLE	Patrick	P
CHAUSSERAY	Francine	P	OLIVIER	Pascal	AE
CHAUSSONEAUX	Jean-Paul	P	PAILLEY	Michel	AE
DECESVRE	Thierry	AE	PARTHENAY	Joël	P
DELAIRE	François	P	PAULIC	Claire	P
DENIS	Pascal	AE	PERGET	Daniel	AE
DESSEVRES	Pierre-Emmanuel	AE	PICHON	Gilles	P
DOLBEAU	Alain	AE	RAGOT	Nicolas	P
DORET	Michel	AE	ROUXEL	Patricia	P
GAUTREAU	Michel	AE	SIX	Dominique	P
GUILLOTEAU	Régis	P	TALABARD	Philippe	AE
HAYE	Jean-Marie	P	TEMPÉ	Philippe	P
HÉRAULT	Francette	P	TESSEREAU	Francis	P
JOLLIT	Daniel	P	THOMAS	Patrice	P
JOZEAU	Jacky	AE	VIVIER	Jean-Marie	P

Pouvoir : 1

- M. Pierre BUREAU donne pouvoir à M. Pascal LAGOGUÉE

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité par l'assemblée : M. Nicolas RAGOT

DÉLIBÉRATION N°24-03-18-C-11-155 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Président expose à ses collègues que l'exécution du budget 2023 après clôture des opérations de l'exercice, laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé 17 386 969,06 €,
- un déficit d'investissement avec reprise de résultat antérieur à reporter de - 1 154 552,56€,

soit un résultat cumulé positif de 28 161 095,31€.

Les restes à réaliser sont à financer à hauteur de :

- en dépenses 41 765 503,79€,
- en recettes 20 025 031,01€,

soit un besoin de financement de 2 895 025,34€.

L'excédent global de clôture de l'exercice est de 6 420 622,53€.

Il propose donc d'affecter l'excédent cumulé de 28 161 095,31€ comme suit :

- 22 895 025,34€ : au compte 1068 de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement et les restes à réaliser du budget du SIEDS,
- 1 154 552,56€ : au compte 001 en déficit d'investissement reporté,
- 6 420 622,53€ : au compte 002 en report à nouveau en fonctionnement.

Après avoir demandé à ses collègues s'ils acceptent cette répartition, le Président propose à l'assemblée :

Article unique : Accepter l'affectation du résultat 2023 tel que présenté ci-dessus.

LE COMITE SYNDICAL :

accepte à l'unanimité :

Article unique : Accepter l'affectation du résultat 2023 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
079-200091049-20240318-24-03-18C11-155-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Président,
Roland MOTARD.

